L'accompagnement des particuliers

Santé
Santé publique
Famille
Retraite
Action Sociale
Offre de services aux particuliers

L'accompagnement des professionnels

Service aux entreprises
Santé sécurité au travail
Offre de services aux professionnels

UNE OFFRE COMPLÈTE de Protection sociale

En 2016, diverses évolutions législatives ont impacté notre organisation : la mise en place de la protection universelle maladie et les travaux préparatoires à la Liquidation unique des régimes alignés (LURA) pour la retraite, d'une part, et à la généralisation de la Déclaration sociale nominative (DSN) pour les entreprises, d'autre part.

Santé

Le service Santé a pour missions la gestion de l'assurance maladie et maternité, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles ainsi que la gestion de la protection sociale complémentaire pour le compte de partenaires.

132 641
personnes couvertes en assurance maladie

3 422 342
feuilles de soins traitées

3 753
déclarations d'accident du travail salariés

1190
déclarations d'accident du travail non salariés

La refonte de l'outil de tarification des prestations en nature

En avril 2016, la MSA Portes de Bretagne, à l'instar de l'ensemble des caisses du réseau, a procédé à la préparation et au déploiement du nouvel outil de tarification ATOM et à la généralisation de l'interface Cilaos (outil de pilotage et de suivi de la facturation).

Grâce à une formation et un accompagnement dans l'utilisation de ce nouvel outil (nouveau moteur de recherche, nouvelle gestion de l'offre de soins et nouvelle interface sur le poste de travail), les équipes ont pu facilement appréhender cette nouvelle dynamique dans le traitement des feuilles de soins. L'outil de tarification intègre également une base de courriers et la possibilité de privilégier les échanges de données dématérialisées avec l'ensemble des professionnels de santé ou les adhérents. Tous ces nouveaux outils ont encore permis des gains de productivité.

La montée en charge du nouvel outil de gestion de l'assurance complémentaire

La MSA s'est dotée en 2014 d'un nouvel outil informatique : LOIC (LOgiciel Institutionnel pour la Complémentaire). Il permet d'optimiser la gestion des contrats individuels et collectifs mais aussi de sécuriser l'activité en garantissant des délais de remboursement ou de prise en charge.

La montée en charge de la gestion de l'assurance complémentaire pour la population non agricole dans l'outil LOIC s'est poursuivie en 2016 avec deux échéances majeures :

- La reprise totale des données de gestion AGORA (ancien outil) vers LOIC pour le portefeuille MSA Portes de Bretagne fin juin 2016,
- La bascule globale des données de gestion AGORA vers LOIC pour le portefeuille non agricole des caisses cédantes (données non centralisées et gérées par la gestion pour compte des autres caisses du périmètre de Mutualia Grand Ouest) fin décembre 2016.

Ces opérations sensibles ont représenté un effort sans précédent dans la phase préparatoire afin de garantir un transfert des données sans rupture de service et de minimiser les impacts sur les délais de traitement des informations.

Au total, la population non agricole gérée dans LOIC avoisine désormais les 35 000 bénéficiaires, contre 2 500 avant la bascule.

La contribution des services Santé à la montée en charge de la dématérialisation

- Augmentation des échanges dématérialisés - arrêts « accidents du travail ou « accidents maladie » - due au déploiement de la DSN (Déclaration sociale nominative) ;
- Lancement de nouveaux services en ligne : la déclaration d'accident du travail des exploitants agricoles (ATEXA), la demande en ligne de carte Vitale ;
- Dématérialisation totale des échanges de données avec la CPAM et le RSI.

PERSPECTIVES 2017

- Poursuite de la montée en charge de LOIC et de l'ingénierie associée ;
- Préparation à la bascule des données pour les trois couples MSA-Mutualia restants (MSA Ardèche-Drôme-Loire/MSMCV, MSA Auvergne-MSSE, MSA des Charentes-MSO) ;
- Poursuite de la montée en charge de la DSN avec mise en œuvre de la phase 3 ;
- Mise en œuvre du tiers payant généralisé avec l'ensemble des professionnels de santé :
  - Régime obligatoire avec les nouveaux services SAPS et CESI
  - Régime complémentaire avec l'association inter AMC
  - Garantie de paiement

Santé publique

La Santé Publique regroupe le contrôle médical et dentaire, la coordination de la gestion du risque et la prévention en santé.

Le contrôle médical et dentaire

Les **avis médicaux sur l'attribution des prestations en espèces** (indemnités journalières et invalidité) et les prestations en nature relatives aux soins sont donnés sur pièce ou par examen direct de l'assuré (10 % des cas).

En 2016, le service a reçu 30 238 **arrêts de travail** dont 18 % en ligne, soit 5 449 arrêts.

La **transmission des données dématérialisées** par les professionnels de santé a connu une forte progression dans le domaine de l'ALD (Affections de longue durée). En 2016, le service a émis 11 263 avis ALD dont 47 % issus des protocoles de soins en ligne, soit 5 379 avis.

La simplification de gestion des ALD, liste instaurée en 2016 par les pouvoirs publics, a eu pour principales conséquences :

- la suppression de l'examen spécial du bénéficiaire et de l'établissement d'un protocole de soins conjointement par le médecin traitant et le médecin conseil ;
- la suppression de la signature du médecin conseil, remplacée par le cachet du service du contrôle médical ;
- l'attestation du médecin rédacteur de la conformité de l'état de son patient aux critères médicaux d'admission en ALD ;
- l'avis du service du contrôle médical a priori favorable à défaut d'observations du service du contrôle médical transmises dans un délai de 15 jours.

Les nouvelles durées d'ALD proposées (2, 5 ou 10 ans) sont le fruit d'un travail inter régimes réalisé en coordination avec la Haute Autorité de Santé et validé par la direction de la Sécurité Sociale. Elles tiennent compte de l'évolution actuelle des affections constituant la liste des ALD.

25 % de la population couverte par la branche Assurance Maladie de la MSA est bénéficiaire de l'ALD. Ce taux atteint 60 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les cinq pathologies les plus fréquentes prises en charge au titre de l'ALD sont par ordre décroissant :

- ✔ le risque cardiovasculaire (coronaropathie, insuffisance cardiaque, artériopathie) ;
- ✔ les cancers ;
- ✔ le diabète ;
- ✔ les maladies psychiatriques (dont la maladie d'Alzheimer) ;
- ✔ l'hypertension artérielle.

Le service du contrôle médical et dentaire est présent sur les deux sites (Bruz et Vannes). Les départs à la retraite des agents du site du Morbihan ont été remplacés sur le site de l'Ille-et-Vilaine, qui deviendra à terme l'unique lieu du secrétariat du contrôle médical et dentaire.

+ de 35 650
avis médicaux

11 260
avis médicaux pour des Affections longue durée (ALD)

13 800
avis médicaux pour les arrêts de travail maladie

4 415
avis médicaux pour les accidents du travail ou des maladies professionnelles des salariés

1 965
avis médicaux pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles des non salariés

465
avis médicaux pour les hospitalisations

420
avis médicaux pour invalidité

20
avis médicaux pour inaptitude

2 510
avis médicaux sur les listes de produits et prestations

800
avis médicaux pour le transport

4 940
avis dentaires

Santé publique

Les objectifs de la gestion du risque sont de promouvoir un juste et pertinent recours aux soins, d'en maîtriser l'efficience et de lutter contre les abus et les fraudes.

Gestion du risque

Un Plan annuel de gestion du risque est issu des recommandations nationales de la CCMSA. Il est mis en œuvre en relation étroite avec l'Agence régionale de santé de Bretagne en raison de la coordination régionale de Gestion du risque assurée par la MSA Portes de Bretagne pour le compte de l'Association régionale des caisses de MSA de Bretagne (ARCMSA).

C'est ainsi que nous participons aux différents groupes de travail et d'échanges avec nos partenaires que sont l'ARS, les CPAM et le RSI ; tant sur l'accès aux soins des assurés que sur les procédures et la mise en place de contrôles auprès des professionnels de santé et des établissements de santé.

Un plan triennal 2015/2017 pour l'Assurance Maladie, dénommé **Plan ONDAM** (Objectif national des dépenses d'assurance maladie), définit les engagements nationaux en matière de réduction des déficits publics pour « l'efficience et la performance du système de santé ».

La MSA Portes de Bretagne s'inscrit dans ce plan par la mise en œuvre de différentes actions :

- ✔ le contrôle des arrêts de travail et des maladies professionnelles (indemnisés depuis plus de 3 ans) ;
- ✔ le contrôle des actes infirmiers ;
- ✔ le contrôle des actes dentaires et plus particulièrement la chirurgie implantaire et prothèses ;
- ✔ le contrôle du grand appareillage ;
- ✔ le respect de l'autorisation de mise sur le marché du médicament Versatis ;
- ✔ le contrôle des règles de facturation des professionnels de santé intervenant pour les résidents des Etablissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- ✔ le contrôle des règles de facturation par les infirmiers libéraux et les centres de santé infirmiers auprès des assurés pris en charge par les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ;
- ✔ le contrôle de la bonne application des règles de facturation et de codage des actes et séjours en établissements hospitaliers.

La MSA Portes de Bretagne accompagne les professionnels participant aux différentes Commissions paritaires de chacune des professions ainsi que les établissements hospitaliers en participant aux **Conseils de surveillance**.

La MSA Portes de Bretagne participe également aux expérimentations des **Programmes de retour à domicile (PRADO) après une hospitalisation** en lien avec une maternité, une insuffisance cardiaque ou une intervention en orthopédie.

Le **contrôle de l'activité des professionnels de santé** fait partie intégrante des missions de la Gestion du risque. Ces contrôles se font la plupart du temps en inter régimes, ce qui permet de découvrir certaines anomalies de facturation.

485 358 € d'indus ont ainsi été notifiés en 2016 à l'encontre de professionnels de santé et d'établissements de soins ou d'hébergement ; montant auquel il convient d'ajouter 144 308 € de « préjudices évités » suite à l'action des médecins conseil et des services de prestations santé de la MSA Portes de Bretagne.

La prévention santé et l'éducation pour la santé

- **En 2016, les « Instants Santé de la MSA » ont été proposés aux assurés de 15 cantons. Près de 45 % des 7 320 assurés invités ont participé à ces rendez-vous qui ont pour objectif de diagnostiquer l'état de santé, certaines maladies et leurs facteurs de risque. Ce dispositif, constitué d'un bilan pré-médical et d'une consultation de prévention auprès du médecin traitant, est adapté au sexe et à la tranche d'âge de l'assuré.**

  En participant aux Instants Santé, les jeunes de 16 à 24 ans bénéficient de 30 € offerts pour l'achat d'un équipement sportif ou pour une prestation dans une salle de sport. Cette nouvelle formule, mise en place en 2013, porte ses fruits puisque le taux de participation des jeunes a significativement augmenté depuis.

- **L'Éducation thérapeutique du patient (ETP)** est un programme de 5 séances individuelles et collectives orienté sur l'insuffisance cardiaque, l'hypertension artérielle et les maladies chroniques. En 2016, **13 ateliers d'ETP ont été réalisés et ont permis de sensibiliser 117 assurés**. Des conventions de partenariat ont été signées avec l'hôpital d'Antrain et le CHU d'Ille-et-Vilaine pour porter cette action auprès de la population MSA répondant aux critères médicaux.

- En 2016, **12 ateliers du bien vieillir** ont été réalisés réunissant 147 participants et **6 ateliers mémoire** réunissant 69 participants. Ces actions de prévention de la perte d'autonomie sont réalisées en inter régimes et s'inscrivent dans la convention de partenariat signée entre la MSA, la CARSAT et le RSI. La gestion de ces cycles a été confiée à l'ASEPT Bretagne au cours du 4ème trimestre 2016, dans la perspective d'en proposer davantage aux populations dès 2017.

- Dans le domaine de la **prévention bucco-dentaire**, l'action conventionnelle M'T Dents s'adresse aux jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans (âges les plus vulnérables aux risques de caries).

  La MSA met en œuvre une politique institutionnelle de prévention dentaire qui s'adresse aux populations à risque : femme en post natal, aux jeunes (enfants de 3 ans) et aux adultes (bilan bucco dentaire intégré aux Instants Santé, personnes de 65 ans). L'objectif étant de répondre aux besoins spécifiques du milieu rural.

- Enfin, la MSA contribue aux **campagnes de vaccination**, grippe, Rougeole oreillon rubéole (ROR) et aux **campagnes de dépistage organisé des cancers**. Cet engagement se traduit par des actions de terrain qui mobilisent les acteurs MSA et le réseau des élus.

CAP Retraite Bretagne

CAP Retraite Bretagne

L'association inter régimes pour la Coordination des actions de prévention retraite Bretagne (CAP Retraite Bretagne) a été créée le 12 mai 2014, formalisant ainsi l'engagement commun des trois régimes sur le territoire breton.

Au niveau national, c'est en 2011, à la suite d'un débat sur la dépendance, que les Conseils d'administration de la Cnav, de la MSA et du RSI avaient pris la décision de mutualiser leurs connaissances et leurs actions dans le but de répondre le plus efficacement possible au défi lancé par l'allongement de la durée de la vie. L'année suivante, le comité de pilotage installé a décidé de mettre en place des structures régionales, afin de permettre la déclinaison d'une politique d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie qui soit adaptée au territoire couvert. Les caisses de retraite bretonnes (Carsat, MSA et RSI) ont été parmi les premières à décliner le partenariat localement.

En 2016, le second appel à projets de CAP Retraite Bretagne

Le 1er avril 2016, CAP Retraite Bretagne a lancé son second appel à projets « **La préservation de l'autonomie des seniors** » autour de quatre thématiques :

- ✔ les activités physiques adaptées,
- ✔ l'alimentation,
- ✔ l'habitat et les situations de fragilité ou de rupture (aide aux aidants, deuil, isolement).

Les porteurs de projets (associations, collectivités territoriales, établissements publics ou privé à but non lucratif) ont déposé leur proposition et leur demande de subvention. Au total, 41 dossiers ont été déposés et 32 ont été retenus après étude par le Comité de pilotage et décision du Conseil d'administration.

« La préservation de l'autonomie des seniors » : un enjeu commun à tous les régimes de Sécurité sociale

Les 32 projets (12 concernant l'aide aux aidants, 9 concernant la nutrition, 9 concernant l'activité physique adaptée et 2 concernant l'habitat) déployés par les opérateurs s'inscrivent dans une vision globale et positive de la santé et du vieillissement, et se déclinent sous forme d'ateliers. Ils doivent permettre de favoriser l'adoption de comportements favorables aux cinq éléments protecteurs de la santé identifiés par l'INPES – Santé Publique France : la participation sociale, la mobilité et les activités physiques, l'alimentation et les rythmes nutritionnels, l'activation cognitive et les loisirs, la prévention et le dépistage.

Famille

21 939
familles bénéficiaires
(+ 3,34 %)

1 799
bénéficiaires d'une prestation liée au handicap

4 783
bénéficiaires de la prime d'activité

L'étude, le conseil et la mise en paiement des prestations familiales, logement, handicap et précarité sont les missions du service Famille.
Du fait de la fragilisation des situations familiales, de la part élevée des dossiers de précarité, mais aussi de la complexité des prestations, ce service doit répondre à des demandes de conseils et à une gestion de plus en plus complexes.

La mise en place de la Prime d'activité

Depuis le 1er janvier 2016, le RSA activité et la Prime pour l'emploi ont été remplacés par un dispositif unifié : la prime d'activité. Cette prime a pour objectif de donner un coup de pouce financier aux travailleurs les plus modestes et incite à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle. Versée chaque mois, elle est évaluée à partir des revenus et de la situation familiale des bénéficiaires. Compte tenu du nombre important de demandes, la MSA s'est mobilisée afin d'y répondre dans les meilleurs délais.

Généralisation de la Garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA)

Suite à l'expérimentation de ce dispositif en 2015 par quinze MSA (dont la MSA Portes de Bretagne), la GIPA a été généralisée au 1er avril 2016. Cette garantie vise à mieux protéger le parent vivant seul avec ses enfants. En effet, si l'autre parent ne paie pas (pas entièrement ou de manière irrégulière) la pension alimentaire, la MSA verse une Allocation de soutien familial (ASF) à titre d'avance sur la pension alimentaire due. La MSA récupère ensuite le montant auprès de l'autre parent. Le dispositif GIPA permet également la garantie d'une pension alimentaire minimum et vise à aider le parent touchant un montant inférieur à 104,75 € par enfant.

Consignation de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Depuis la rentrée scolaire 2016, les organismes débiteurs de prestations familiales doivent verser l'ARS sur un compte bloqué à la Caisse des dépôts et consignations, pour les enfants faisant l'objet d'une mesure de placement au 31 juillet de l'année considérée. Ce nouveau dispositif a pour objectif de permettre à des jeunes âgés d'au moins 18 ans (ou émancipés), de percevoir un pécule constitué par les versements de cette allocation le temps de leur placement. Les familles concernées ne percevront donc plus l'ARS sur leur propre compte.

Nouvelles mesures concernant les aides au logement

Règles de l'arrondi
Depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle règle de calcul est appliquée concernant le montant des aides personnelles au logement (ALF, ALS et APL). Celui-ci est désormais arrondi à l'euro inférieur.

Dégressivité du montant des aides au logement
La loi des finances pour 2016 a instauré une diminution progressive du montant de l'aide au logement au-delà d'un certain montant de loyer (loyer plafond), jusqu'à une suppression de l'aide si le loyer atteint un deuxième plafond. L'objectif de cette mesure étant d'inciter les bénéficiaires à trouver un logement adapté à leurs ressources et à leurs besoins.

Prise en compte du patrimoine
Le patrimoine détenu par l'allocataire, et les membres constituant son foyer, est retenu pour le calcul de l'aide au logement uniquement lorsque sa valeur est supérieure à 30 000 €. Dans ce cas, les éléments du patrimoine de l'intéressé vont s'ajouter à la base « ressources » retenue pour le calcul des aides au logement, ayant pour conséquence éventuelle la diminution voire la suppression de l'aide au logement.

Aides au logement et ISF
Dès lors qu'un allocataire ou son conjoint est rattaché fiscalement à un foyer assujetti à l'ISF, il ne sera pas éligible aux aides au logement pour la durée de son rattachement à ce foyer fiscal.

Développement des services en ligne avec intégration des données dans le système d'information

Les services en ligne concernés sont : la demande de prime d'activité, la déclaration de ressources pour le calcul des prestations familiales et la déclaration de patrimoine.

PERSPECTIVES 2017

- **Réforme des minima sociaux (loi Sirugue)**
  La réforme des minima sociaux vise à faciliter l'accès à un revenu minimal. Elle concerne notamment le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
- **Création de l'agence de Recouvrement des impayés de pensions alimentaires**
  Sous la forme d'un service national adossé à la CAF en lien avec la CCMSA, l'agence sera chargée de l'allocation de soutien familial et le recouvrement des impayés de pensions alimentaires.
- **Gestion des impayés de loyers**
  Gérée jusqu'alors par le service Recouvrement, cette procédure sera de la compétence du service Famille.

Retraite

Le service Retraite assure la reconstitution des carrières, instruit les demandes de retraites personnelles, de réversion, d'allocation veuvage des salariés et des non salariés agricoles. Il met en paiement les nouveaux dossiers et assure le suivi des dossiers en cours.

68 883
retraités non salariés
(-3,2 % comparé à 2015)

85 098
retraités salariés
(+1 % comparé à 2015)

Montée en charge du dispositif de Complément différentiel de Retraite complémentaire obligatoire (CD de RCO)

En 2016 a été enclenchée la deuxième phase de la revalorisation de la retraite minimale des anciens chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

La loi du 20 janvier 2014 a en effet créé un Complément différentiel de Retraite complémentaire obligatoire (CD de RCO) dont l'objectif est de porter, à terme, le montant de la retraite non salariée agricole (de base et complémentaire) à 75 % du SMIC agricole net. Cette mesure concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant effectué une carrière complète à titre exclusif ou principal.

Elle est mise en œuvre en trois temps :

- ✔ le montant de ces retraites a été porté à 73 % du SMIC agricole net en 2015 ;
- ✔ puis 74 % en 2016 ;
- ✔ avant d'atteindre, en 2017, 75 % du SMIC net agricole.

En 2016, cette mesure a concerné 12 167 retraités, qui ont perçu un rappel mensuel moyen de 11,42 € avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

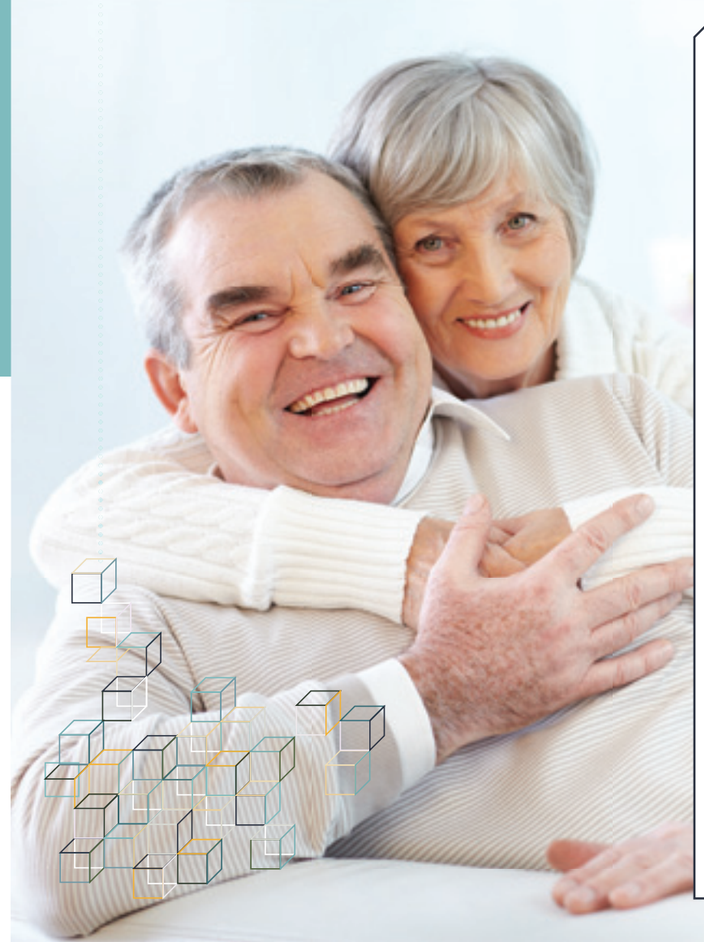

PERSPECTIVES 2017

- **La Liquidation unique des régimes alignés (LURA)**

  La loi du 20 janvier 2014 prévoit la mise en place d'une Liquidation unique des retraites pour les trois régimes de retraite de base dits alignés : le Régime Général, le RSI et le régime des salariés agricoles.

  Initialement prévue pour janvier 2017, cette réforme a été décalée au 1er juillet 2017. A compter de cette date, les assurés ayant exercé des activités dans au moins deux de ces trois régimes verront leur retraite calculée et versée par un seul régime, en général le régime de dernière affiliation.

  Il sera fait masse des périodes d'assurance et des salaires et/ou revenus validés dans les 3 régimes concernés pour déterminer le droit et le montant de la retraite.
- En parallèle du déploiement de la LURA, le RSI et la MSA mettront en œuvre la garantie de versement qui s'applique aux demandes de pension personnelle salariée prenant effet à compter du 1er juillet 2017 ainsi qu'aux demandes de pension de réversion déposées à compter de cette même date. Ce dispositif, déjà en œuvre au Régime Général, a pour objectif de limiter la rupture des ressources et de pallier les éventuels retards de paiement des Caisses de MSA et du RSI.

Action sociale

La politique d'Action sanitaire et sociale conduite par la MSA Portes de Bretagne a pour objectif de soutenir les assurés agricoles les plus fragiles ou de faciliter certaines périodes de l'existence. Cela se traduit par un accompagnement de qualité et des aides financières adaptées aux besoins.

5 040 000 €
prise en charge de cotisations

4 004 717 €
aides individuelles

3 215 710 €
charges de personnel et de fonctionnement

2 047 898 €
missions publiques

417 779 €
aides collectives et subventions

L'Action sociale a été marquée par la validation du nouveau plan d'Action sanitaire et sociale et sa présentation lors de l'Assemblée générale de 2016.

Les prestations d'action sociale

Les **prestations d'Action sociale dites « extra légales »** sont versées aux ménages les plus modestes (familles, jeunes, personnes en situation de handicap, actifs, seniors) sous forme d'aides financières individuelles.

En 2016, **elles ont évolué** avec : une aide aux exploitants en situation d'épuisement professionnel (aide au répit), la mise en œuvre de la Prestation temporaire de retour d'hospitalisation (PTRH) et la participation au groupe de travail inter régimes (CARSAT, RSI, MSA) pour la mise en œuvre d'une prestation de retour à domicile après hospitalisation (ARDH).

En 2016, 16 758 assurés ont bénéficié au moins d'une prestation extralégale.

Les travailleurs sociaux et chargés d'étude

En ce qui concerne leurs interventions individuelles et leurs actions collectives d'accompagnement, **les 33 travailleurs sociaux de la MSA Portes de Bretagne interviennent auprès des trois catégories d'assurés** (exploitants, salariés et personnes âgées ou handicapées) sur le même secteur. **Au total, en 2016, les travailleurs sociaux ont étudié 3 442 situations.**

Les **actions collectives**, au nombre de 57 en 2016, ont concerné **526 participants** : Ateliers du bien vieillir (125), réunions d'information et d'échanges pour les salariés en arrêt de travail de plus de trois mois (120), sessions « Continuer ou se reconvertir » (47), réunions et formation sur le « bien-être au travail » (45), journées convivialité (44), sessions « Avenir en soi » (37), actions de remobilisation professionnelle en période d'indemnités journalières (ARPIJ) (35), sessions « En arrêt et après » (26), ateliers « Santé » (25), sorties « Cultivons ensemble notre santé » (13) et séjours « répit » (9).

Les travailleurs sociaux ont œuvré pour la dernière année dans le cadre de la charte de solidarité des aînés en Pays de Redon.

Enfin, 49 demandes de subventions et de prêts aux structures, associations et établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux ont été étudiées au Comité d'action sanitaire et sociale (14 subventions exceptionnelles et 35 subventions de fonctionnement).

Le Fonds de solidarité logement (FSL)

2 366 demandes d'aides ont été reçus en 2016 par le Fonds de solidarité logement, dont le Conseil général du Morbihan a confié la gestion à la MSA. 3 240 dossiers ont été traités pour un montant d'aide global de 822 172 €.

2016 a été la dernière année de gestion du secrétariat du FSL. Elle a été transférée vers le Conseil départemental du Morbihan et le nouvel opérateur SOLIHA.

PERSPECTIVES 2017

- Mise en œuvre du nouveau plan d'ASS ;
- Elaboration et mise en œuvre du projet de service avec l'appui d'un intervenant extérieur ;
- Mise en œuvre d'une prestation régionale (Bretagne) de sortie d'hospitalisation harmonisée en inter régimes (RSI, CARSAT et MSA) : l'Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) ;
- Mise en œuvre du portail inter régimes d'évaluation des demandes d'aide à domicile : SIREVA ;
- Mise en œuvre de la nouvelle action collective : « Coup de pouce connexion » ;
- Projet de mise en œuvre d'actions de développement social local : charte de solidarité des aînés sur un nouveau territoire et charte famille.

Offre de services aux particuliers

Dans le prolongement de sa mission de service public, la MSA Portes de Bretagne propose une offre de services diversifiée visant à répondre aux besoins des particuliers. Ses différentes structures sont regroupées au sein de la coopérative MSA Services.

17 millions d'euros
de chiffre d'affaires

480 salariés
(environ 380 ETP) dont 100 permanents

15 000
clients

Une offre de services dynamique

Trois structures interviennent auprès des particuliers au sein de MSA Services.

L'association Amper opère dans le secteur des services à domicile. En 2016, son activité « Aide aux personnes et soutien aux familles » a totalisé 263 000 heures de travail. L'activité « Portage de repas » a permis de livrer 123 000 repas et son pôle « Entretien et services » a généré 43 000 heures d'intervention.

- Audit organisationnel et réflexion sur les aménagements à apporter
- Expérimentation SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soin à domicile) avec le SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) de Grand Champ
- Présence sur les réseaux sociaux avec la création d'une page sur Facebook et sur Twitter

Présence Verte Pays d'Ouest, le service de téléassistance, permet aux clients d'être reliés en permanence à une centrale d'écoute et d'être secourus en cas de besoin. Présent sur le territoire des Portes de Bretagne mais aussi dans les Côtes d'Armor, le Finistère, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, il totalise 9 310 clients soit une progression de + 2,50 % sur l'année 2016.

- Validation de nouveaux matériels et d'une offre connectée avec Activ'dialog
- Présence sur les réseaux sociaux avec la création d'une page sur Facebook et sur Twitter

L'association MSA Tutelles accompagne les majeurs protégés suite à une décision de justice et gère les mesures d'accompagnement judiciaire à la gestion du budget familial.

- Plus de 1 100 mesures Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) soit + 3,45 % par rapport à 2015
- 100 mesures d'Accompagnement judiciaire à la gestion du budget familial (AGBF) soit + 5,75 % par rapport à 2015

PERSPECTIVES 2017

- **Amper**
  - Mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit et des réflexions de 2016
  - Validation et lancement de l'expérimentation SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile)
- **Présence Verte**
  - Augmentation de la présence sur le terrain et travail avec les partenaires sur la mise en place d'actions de prévention
  - Lancement de notre nouvelle offre de téléassistance connectée (Activ'dialog)
  - Participation à des salons et forums tout publics
- **MSA Tutelles**
  - Réalisation de l'évaluation externe

Service aux entreprises

Le service aux entreprises prend en charge la gestion de l'assujettissement, des cotisations des non-salariés et des entreprises, la gestion des salariés, la gestion des appels de cotisations et des affiliations en application des diverses conventions avec des organismes tiers.

L'activité du service a été marquée en 2016 par :

L'Information et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté pour qu'ils actionnent l'ensemble des mesures gouvernementales en leur faveur :

- ✔ 3 519 accords d'option exceptionnelle N-1 (cotisations 2016 « évitées » : 4 771 342 € dont 89,59 % dans le secteur de l'élevage),
- ✔ 6 160 bénéficiaires d'une « année blanche » pour 16 853 057 € (report de paiement des cotisations et contributions au 30 juin 2017).

L'information répétée au travers des différents moyens de communication de la MSA a permis d'atteindre le maximum des agriculteurs concernés.

Déploiement progressif de la DSN dans sa phase 2 et accompagnement des employeurs dans cette nouvelle démarche déclarative des données salariales : 1 590 établissements ont déposé 8 443 DSN en 2016.

Vers le « Tout Web »

Les taux d'usage des services en ligne ont encore progressé. Les possibilités offertes par le site MSA préparent les professionnels employeurs à l'univers DSN (2017) et au Nouveau TESA (2018).

	2016	2015
Déclarations de Revenus Professionnels (DRP)	86,73 %	84,77 %
Déclarations Préalables d'Embauches (dont TESA)	84,56 %	83,66 %
Déclarations des salaires	77,02 %	70,86 %

PERSPECTIVES 2017

⊡ **Accélération du déploiement de la DSN**

Désormais dans sa phase 3, elle prévoit l'intégration des données salariales, de cotisations, et de paiement. Environ 1 000 dépôts de cette nature sont en place depuis janvier 2017. Toutes les entreprises sont concernées à compter des salaires d'avril... sauf celles d'entre elles qui auront déclaré opter pour le Nouveau TESA prévu pour une mise en place à compter de 2018. Ce projet global implique un important volet « formation » des collaborateurs et une organisation de nature à répondre aux sollicitations des employeurs et des tiers déclarants.

Santé Sécurité au Travail

Composé de médecins du travail, de conseillers en prévention, d'infirmiers de santé au travail et d'une équipe administrative, le service Santé sécurité au travail a pour mission de promouvoir la santé et la sécurité au travail dans les entreprises agricoles.

Parmi les actions réalisées par le service en direction des salariés et des non salariés agricoles :

- ✔ Mise en œuvre de séminaires de formation pour les dirigeants, les membres de CHSCT et les animateurs sécurité d'entreprises sur la prévention des risques psychosociaux (RPS).
- ✔ Accompagnement de 22 entreprises sur la prévention des risques psycho-sociaux.
- ✔ Animation de journées d'échange sur la prévention du risque psychosocial en lien avec le travail pour les exploitants agricoles.
- ✔ Actions de sensibilisation des professionnels agricoles sur différents risques (risque bovin, évaluation des risques, risque électrique…).
- ✔ Lancement d'une démarche sur la qualité de vie au travail dans les entreprises du paysage.
- ✔ Action sur la prévention des risques liés à la silice cristalline dans la filière paysage en collaboration avec une interne de santé au travail.
- ✔ Formation des enseignants de l'enseignement agricole à la santé sécurité au travail.
- ✔ Organisation d'un colloque à l'intention des présidents et membres des CHSCT.
- ✔ Participation à plusieurs groupes de travail du Plan régional de santé au travail (Troubles Musculo-Squelettiques, qualité de vie au travail, risque chimique, RPS, évaluation des actions…)

L'équipe des conseillers en prévention a réalisé **89 actions collectives** auxquelles ont participé **636 salariés, 772 non salariés agricoles, 109 élèves et 178 autres personnes.**

Parmi les entreprises et les exploitations dans lesquelles sont intervenus les conseillers en prévention, **93 d'entre elles ont fait l'objet d'un accompagnement financier permettant de transformer les situations de travail de plus de 340 professionnels agricoles.**

- **10 549** examens de médecine du travail
- **1 324** entretiens infirmiers
- **916** actions en milieu du travail

** AFSA : Aide financière simplifiée en agriculture*
*** AFSE : Aide financière simplifiée pour les entreprises*

SPACE 2016 : Bûcheronnage et maladie de lyme

PERSPECTIVES 2017

- ⊡ Lancement d'actions sur l'évaluation du risque chimique en entreprises et exploitations agricoles ;
- ⊡ Démarche régionale de prévention des risques liés aux lignes électriques aériennes ;
- ⊡ Accompagnement de plusieurs entreprises agroalimentaires sur des projets d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels ;
- ⊡ Poursuite de l'action sur la qualité de vie au travail en entreprise du paysage, lancement d'actions collectives ;
- ⊡ Poursuite de l'action sur la prévention des risques liés à la silice cristalline en paysage ;
- ⊡ Mise en œuvre d'actions collectives de prévention vers les professionnels de la filière avicole en collaboration avec les filières ;
- ⊡ Organisation de journées collectives de sensibilisation des non salariés sur le risque psychosocial en lien avec le travail ;
- ⊡ Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'actions en lien avec le la prévention du risque psychosocial ;
- ⊡ Poursuite des démarches d'accompagnement technique et financier des exploitations et entreprises agricoles dans leurs projets en lien avec l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques (contrats de prévention, AFSA*, AFSE**, aides conditions de travail) ;
- ⊡ Actions collectives organisées en collaboration avec les réseaux agricoles de nos 2 départements (élus MSA, groupes de développement, chambres d'agriculture, coopératives…).

Offre de services aux professionnels

Par le biais de ses sociétaires, MSA Services développe une gamme de prestations à destination des entreprises.

Depuis 2015, la coopérative MSA Services propose une solution informatique complète : hébergement sécurisé des données, mise à jour de progiciels, assistance, hébergement de site internet. Cette prestation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique vers les territoires.

Une réponse locale aux besoins d'emploi

Par la réponse aux besoins en main d'œuvre des entreprises morbihannaises, LASER emploi favorise l'insertion professionnelle durable des publics fragilisés. Les intérimaires, accompagnés par LASER Emploi, bénéficient d'un suivi socio-professionnel, d'actions de formation qualifiante ainsi que d'une aide à la recherche d'emploi.

Une entreprise d'insertion au service des entreprises

Depuis 2008, Atout-services met son savoir faire et son expérience dans le nettoyage de locaux au service des entreprises : nettoyage de bureaux, commerces, bungalows de chantier, copropriétés, entretien, remise en état. Atout-services propose également aux professionnels un service de numérisation de documents.

A noter que l'activité de nettoyage connaît un fort développement avec + 60,85 % entre 2015 et 2016.

Plus de sérénité avec la téléassistance

Leader du service de téléassistance en france, Présence Verte est l'allié des professionnels du secteur médicosocial (maisons d'accueil rural pour personnes âgées, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes…). La structure met également à disposition des entreprises de tous secteurs un système de détection de chute pour protéger les travailleurs isolés.

En 2016, Présence Verte Services aux établissements a géré un portefeuille de 77 structures équipées (essentiellement des MARPA) et couvre ainsi 2 250 résidents.

Un catalogue de formations ciblées

Avec son offre « à la carte », Atout Formation répond de manière ciblée aux besoins des entreprises et de ses salariés.

Prévention, management, comptabilité, , bureautique, langues… son éventail des formations couvre tous les secteurs d'activités avec pour but de favoriser le perfectionnement et la mobilité professionnelle des salariés.

PERSPECTIVES 2017

- **MSA Services**
  - Développement de la prestation RH (bulletin de salaire, déclaration…)
  - SCI MAP (MSA Services, Amper, Présence verte) : création d'un bâtiment sur Lanester
- **Atout services**
  - Refonte du site internet
- **Présence Verte**
  - Développement du volet professionnel et collectif via la filiale PVSE (Protection de travailleurs isolés notamment)
  - Création d'un site internet dédié aux collectifs et aux professionnels
  - Participation à des salons et forums dédiés aux professionnels

Perspectives 2017

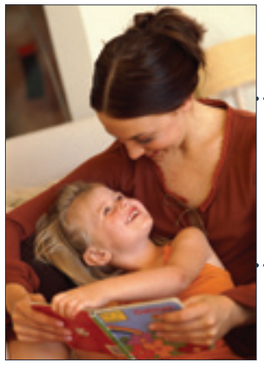

Réforme des minima sociaux : Loi Sirugue

Création de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA)

Liquidation unique des régimes alignés : LURA

Fin du déploiement de la Déclaration sociale nominative

Mise en œuvre du nouveau plan d'Action sanitaire et sociale